### ETUDE DE CAS Analyse et Conception de Système d'Information

##### Cas « Découverte »

L'association « Découverte », créée en 1993, propose des voyages touristiques. Son ambition est d'attirer un public sensible aux arts et aux civilisations. Elle publie deux catalogues par an : un catalogue « été-automne » édité début janvier et un catalogue « hiver-printemps » édité début septembre. Ces catalogues sont adressés à tous les adhérents de l'association Découverte. Un catalogue peut également être expédié à toute personne qui en fait la demande. Un adhérent peut être accompagné, lors d'un voyage, par des membres de sa famille et/ou par des amis, à condition que ceux-ci soient également adhérents.

Un catalogue décrit les différents voyages proposés. Il reprend certains voyages du catalogue précédent. Pour qu'un voyage ait lieu, un nombre minimum de participants est requis. Pour tous les voyages, le catalogue décrit le programme de chaque journée (cf. annexe 1).

Un même voyage se décline en ce qu'il est convenu d'appeler « circuits », à des dates et à des prix différents, selon l'aéroport de départ (lorsque plusieurs sont possibles). Si l'itinéraire est a priori le même pour tous les circuits d'un même voyage, il se peut qu'au dernier moment, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'association modifie, pour l'un des circuits, l'itinéraire programmé ainsi que tel ou tel hôtel initialement prévu.

Le catalogue contient une fiche d'adhésion (annexe 2), deux bulletins d'inscription (annexe 3) et les tarifs depuis des aéroports d'approche pour les participants qui habitent en province (annexe 4).

Tous les voyages sont encadrés par un accompagnateur. Les accompagnateurs sont en général engagés spécialement pour cette tâche. Des salariés de l'association peuvent également se voir confier le rôle d'accompagnateur.

Le siège social de l'association « Découverte » se situe à Paris. L'association dispose également de cinq délégations régionales situées à Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille et Toulouse. Les salariés travaillant dans les délégations régionales sont dirigés par un responsable, lui-même salarié de l'association.

Un audit du système d'information de l'association « Découverte » a permis de dégager les éléments qui vous sont présentés dans les paragraphes qui suivent. Plus particulièrement, vous sont décrites les modalités de gestion des inscriptions à un voyage et du suivi d'un dossier (paragraphes 1 à 4). Un cahier des charges succinct vous est également fourni (paragraphe 5).

**1. Modalités de gestion des inscriptions et de suivi de dossier**

* **Adhésion préalable**

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation annuelle peuvent participer à un voyage « Découverte ». Si un adhérent n'est pas à jour, il doit régler sa cotisation lors de l'inscription à un voyage. La fiche d'adhésion « Découverte » doit être jointe au bulletin d'inscription.

Pour être complète, une inscription requiert : le bulletin d'inscription, l'acompte et, éventuellement, la fiche d'adhésion et le montant de l'option remboursement-annulation.

L'inscription peut être prise sur place ou par correspondance, auprès du siège parisien de « Découverte » ou des délégations régionales (adresses et horaires figurent en page 3 du catalogue « Découverte »). Elle se traduit concrètement par la remise du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de 20% d'acompte (et éventuellement du montant de l'adhésion). L'inscription moins d'un mois avant le départ entraîne le règlement total du forfait.

L'option remboursement-annulation « sans condition », pour les adhérents qui souhaitent en bénéficier, doit être impérativement souscrite au moment de l'inscription et en aucun cas après celle-ci.

* **Confirmation d'inscription**

La confirmation d'inscription, après remise du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte, constitue le justificatif « Découverte » de l'inscription « ferme » sur la liste des participants. Ce justificatif doit être conservé jusqu'au retour du voyage.

Si le programme de voyage choisi lors de l'inscription s'avère complet, aucune confirmation d'inscription n'est envoyée, mais des contre-propositions sont faites sur papier spécial. Ces contre-propositions correspondent, dans la mesure du possible, aux deux autres vœux formulés sur le bulletin d'inscription (s'il y en a). Il faut noter que dans ce cas, aucun acompte n'est encaissé avant accord définitif de la part du dépositaire de la demande d'inscription. Si cet accord n'intervient pas dans les 15 jours suivant la contre-proposition, le chèque d'acompte est retourné.

* **Documentation pour le voyage**

Les notes pratiques détaillées, le guide, le carnet de voyages sont adressés avec la confirmation d'inscription afin de permettre aux participants de préparer leur voyage en toute connaissance du pays de destination et du circuit.

* **Versement du solde**

Le solde doit être adressé à « Découverte », à Paris ou à une délégation, au plus tard un mois avant le départ et sans attendre une lettre de rappel. Le titre de paiement doit obligatoirement porter, au dos, en guise de référence, l'étiquette autocollante prévue à cet effet sur la confirmation d'inscription. Faute de réception du solde dans le délai indiqué, l'inscription sera automatiquement annulée.

* **Convocation**

Une convocation définitive est envoyée 10 jours avant le départ à l'adresse permanente (ou à l'adresse de vacances) mentionnée par le souscripteur sur le bulletin d'inscription. Cette convocation comporte :

* le courrier proprement dit de convocation pour le jour J (avec horaires et lieu de rendez-vous),
* les dernières informations complémentaires (adresses des hôtels, renseignements pratiques, ...),
* le matériel pour les bagages « Découverte » (autocollants et étiquettes à mettre en évidence).

Les horaires de voyage peuvent être sujets à variation et ne peuvent en aucun cas être communiqués plus d'un mois avant le départ.

*Remarque* : un bulletin d'inscription libellé aux nom et adresse du souscripteur déclenche automatiquement, via une application informatique, l'envoi à ces nom et adresse:

* d'une confirmation d'inscription,
* d'un jeu de documentation,
* et, ultérieurement, d'une convocation pour le départ.

**2. Conditions générales hiver-printemps 2015-2016**

* **Conditions de participation**

On ne peut participer à une activité « Découverte » qu'en qualité de membre adhérent de l'association, à jour de la cotisation annuelle. La cotisation 2015-2016 ouvre droit, du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016, à tous les voyages, publications et au journal « Découverte ».

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2015 :

* Etudiant (plus de 18 ans et moins de 27 ans) : 10 €
* Individuel : 15 €
* Couple ou famille avec enfants de moins de 18 ans : 20 €

La cotisation est tenue pour définitivement acquise par l'associative dès la délivrance de la carte d'adhérent annuelle, que l'activité soit effective ou non.

* **Conditions de réalisation**

Un voyage organisé ne repose pas sur les mêmes bases qu'un voyage à caractère privé. L'inscription à un tel programme suppose l'acceptation de ces bases.

* Nombre minimal de participants

Les avantages tarifaires des programmes organisés sont obtenus sur la base de groupes à effectif minimal. Faute de participation suffisante, de tels avantages s'annulent et les programmes ne peuvent être maintenus. Les participants déjà inscrits à un voyage annulé sont prévenus au plus tôt de l'annulation (la loi précise au plus tard 21 jours avant le départ). Ces participants ont alors le choix entre se reporter sans frais sur un autre programme ou se faire rembourser (sauf montant de l'adhésion, définitivement acquise par l'association). En règle générale, l'effectif des groupes constitués est de 15 à 35 personnes.

* Modifications techniques éventuelles

Les programmes organisés supposent l'existence de contrats passés très à l'avance avec de nombreux prestataires (transporteurs, hôteliers, ...) et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun impondérable technique ne viendra modifier les données initiales (changement d'horaire imposé par une compagnie aérienne, changement de jour de vol ayant une incidence sur la durée du programme, changement d'hôtel toujours de catégorie similaire, déroulement ou inversion de visites selon les jours et heures d'ouverture des sites et musées, ...). Tout adhérent déjà inscrit a un délai de 15 jours pour accepter les nouvelles propositions, sans possibilité de recourir contre elles ultérieurement, ou demander le remboursement du voyage (sauf montant de l'adhésion définitivement acquis par l'association).

* Mesures d'urgences éventuelles

Un programme organisé met en jeu à l'égard du participant, au niveau de l'organisation, une notion de responsabilité collective interdisant toute prise de risque en cas d'événement grave. Toute situation de cataclysme naturel, d'émeutes politiques, etc..., peut faire que « Découverte » décide à tout moment d'annuler un départ. En ces circonstances, « Découverte » aide au maximum ses participants à se reporter sur un autre programme, s'il est encore temps, ou les rembourse en cas d'impossibilité (sauf montant de l'adhésion définitivement acquis par l'association).

* Conditions de paiement

Toute inscription prise plus d'un mois avant le départ se traduit :

**. Au moment de l'inscription**, par le versement d'un acompte de 20% du total général du forfait, éventuellement augmenté du montant de la cotisation annuelle et de celui de l'option remboursement-annulation, si elle a été souscrite.

Le solde doit être réglé au plus tard un mois avant le départ et sans attendre de rappel de la part de l'association.

**. Toute inscription prise moins d'un mois avant le départ entraîne le règlement intégral du forfait**.

**. Les règlements peuvent s'effectuer par chèque postal ou bancaire**, libellé au nom de « Découverte », soit directement, soit par courrier aux bureaux de Paris ou de province. Actuellement, « Découverte » n'accuse par réception des règlements effectués.

* Conditions en cas d'annulation (1)

**Annulation émanant d'un participant n'ayant pas souscrit l'assurance remboursement-annulation** (2) :

Compte tenu de la date d'annulation par rapport à la date du départ ou du début du programme, les frais d'annulation sur le total sont les suivants :

. Annulation à plus de 45 jours : retenue de 5%,

. Annulation entre le 45ème et le 21ème jour : retenue de 10%,

. Annulation entre le 20ème et le 10ème jour : retenue de 25%,

. Annulation entre le 9ème et le 1er jour : retenue de 40%,

. Non-présentation : retenue de 50%.

**Annulation émanant d'un participant ayant souscrit l'assurance remboursement-annulation** (2) :

Une telle annulation, même en dernière minute, tant que le programme n'a pas débuté, entraîne le remboursement intégral et sans condition des sommes versées, exception faite du montant de l'adhésion et du montant de l'option : 3% du forfait total (cf. annexe 5 : Option « remboursement-annulation sans condition) ».

(1) *Applicable aux modifications de durée de séjour*.

(2) *Quel que soit le type d'annulation, bien noter que la date prise en compte est celle où l'annulation arrive par écrit à l'association. En outre, le montant de l'adhésion est définitivement acquis par l'association*.

**3. conditions tarifaires au 1er AOUT 2015**

* Calcul des prix

Le forfait de chacun des programmes est calculé en fonction de sa durée exacte, sur la base d'un nombre minimal de participants et compte tenu des taux de change et tarifs en vigueur au moment de l'impression de la brochure.

* Conditions de révision de prix

Les prix indiqués dans la brochure ont été établis sur la base des informations connues le 1er Août 2015.

Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change ou des tarifs de transports, peut entraîner un changement de prix. Un tel changement n'intervient jamais à moins d'un mois avant le départ.

Avant le règlement du solde, les participants reçoivent une information indiquant les motifs de la hausse et son montant, qui sera à ajouter au solde préalablement calculé.

* Détail des forfaits

Le détail des forfaits accompagne chacun des programmes dans lesquels est annoncée la liste précise les prestations qui s'y rattachent.

**Sont inclus dans les forfaits « Découverte »** :

. les taxes d'aéroport (sauf exception signalée) pour les voyages aériens,

. les frais de visa quand il est requis (sauf exception signalée).

**Ne sont pas compris dans les forfaits « Découverte »** :

. l'adhésion « Découverte » ,

. les boissons (sauf exception toujours signalée), les excursions ou programmes facultatifs, les suppléments pour options choisies, les frais personnels, les frais de porteur, les pourboires et les éventuelles nuits de transit avant et après voyage, pour ceux qui résident loin du lieu de départ.

**4. règles d'organisation en vigueur au 1er OCTOBre 2015**

* Répartition des tâches

Toutes les tâches de gestion des adhésions et des inscriptions sont réparties entre le siège et les délégations régionales. Toutes les données concernant les nouvelles adhésions, les nouvelles inscriptions, etc... sont centralisées au siège en fin de semaine, ce qui nécessite aujourd'hui de nombreux échanges téléphoniques entre le siège et les délégations régionales afin de connaître par exemple l'état des inscriptions concernant un voyage.

L'association « Découverte » compte à ce jour 105 salariés, répartis comme suit :

. 10 personnes en moyenne dans chaque délégation régionale,

. 45 personnes au siège parisien.

Les accompagnateurs, au nombre de 22, sont tous rattachés au siège parisien, sachant par ailleurs que, si besoin est, un salarié peut être envoyé sur un voyage en tant qu'accompagnateur. Lorsqu'un accompagnateur n'est pas affecté à un voyage, il réalise des reportages pour l'association pour la préparation de futurs voyages à mettre au catalogue de la prochaine saison.

* L'activité de « Découverte » en chiffres

L'association « Découverte » propose à ce jour plus de 200 voyages par an dans 17 destinations différentes. Elle gère en moyenne entre 3000 et 3200 adhérents par an et reçoit, en moyenne toujours, entre 3800 et 4000 demandes d'inscription par an.

Le siège parisien réalise environ 30% de l'activité globale de l'association, alors que les délégations régionales se répartissent le reste de l'activité à part quasiment égale (soit environ 14% chacune).

**5. cahier des charges au 1er OCTOBre 2015**

L'association « Découverte » dispose à l'heure actuelle de très peu de moyens informatiques et ceux dont elle dispose sont très hétérogènes, voire presque obsolètes pour certains. Elle souhaiterait profiter du renouvellement du parc pour envisager une « modernisation » de ses méthodes de travail et par là même de son système d'information tout entier. En particulier, elle souhaiterait se doter de moyens de marketing plus appropriés à ses besoins actuels et à venir, grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette tâche de reconfiguration du système d'information avec et autour d'une stratégie d'informatisation vous est confiée. « Découverte » attend en particulier que vous lui fassiez des propositions en matière d'échanges et de partage des informations en Intranet, mais également d'échanges avec ses partenaires, ses adhérents effectifs et potentiels.

**ANNEXE 1 :** exemples dedocuments de présentation des voyages figurant dans chaque catalogue.

Si Malte fonde sa notoriété touristique sur un irrésistible ensoleillement et une salubrité de climat qui lui font collectionner les centenaires, vive est sa résonance pour les férus d'art et d'histoire... Les Chevaliers bien sûr, qui firent de Malte leur place forte, mais ce que l'on sait moins, la préhistoire dont les traces abondent ici. Sans compter maintes réminiscences mythologiques ou artistiques: Malte, île de Calypso, du Caravage. Et comment ignorer l'admirable patrimoine d'art baroque qui fait de La Valette l'une des plus belles villes‑décor d'Europe... Bien des thèmes étoffent ce programme qui panache plaisamment culture, mer et détente.

Sur un plan pratique: séjour à La Marina de Ta'Xbiex, à quelques kilomètres de la capitale.

**Notes pratiques**

*• Formalités:* carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

*• Climat:* typiquement méditerranéen, ensoleillement abondant (5 à 6 heures par jour en moyenne de novembre à février; de 8 à 10 heures en avril/mai).

*• Bibliographie: Malte joyau de la Méditerranée,* éd. Delroisse par E. Gerada, *Malte,* guide Nagel, *À Malte,* guide Bleu éd. Hachette, *Malte,* éd. Delroisse, *Malte,* (n° 40) guide Poche Marcus, *Malte,* guide de voyage Berlitz, *Histoire de Malte,* Que sais-je ? PUF (n° 509).

*• Office de tourisme:* 9 cité Trévise 75009 Paris. Tél.: 01 48 00 03 79

**Le** **séjour et l'hôtel**

Ta'Xbiex, où se déroule le séjour, est un joli port de plaisance des environs balnéaires de La Valette, capitale de l'île. Vous y résiderez au cœur de la marina, en confortable hôtel quatre étoiles aux normes locales. Panorama magnifique sur les criques environnantes. 2 piscines (dont une plein ciel sur le toit), 2 restaurants, 2 bars. Toutes chambres avec salle de bain, balcon vue mer (sauf pour les chambres individuelles) ou piscine, téléphone, air conditionné, mini‑bar et radio. Nombreux bus réguliers desservant La Valette, les ports et les plages alentours, dont celle de Sliema, à quelques kilomètres de Ta'Xbiex.

**Les excursions incluses**

Le programme de la semaine propose une présentation culturelle de Malte, quatre grandes journées d'excursions incluant les déjeuners au restaurant et une découverte en bateau du port de La Valette.

*• 1er jour: journée de visite guidée de La Valette,* capitale de l'île, ex‑ville forte des Chevaliers, édifiée face à la mer dans une ceinture de remparts (cathédrale Saint‑Jean et musée, palais des Grands Maîtres et son armurerie, musée archéologique, musée des beaux‑arts, théâtre Manoel, « Auberges des Chevaliers » transformées en bâtiments administratifs (visite extérieure).

*• 2ème jour: journée d'excursion, via la Grotte Bleue* (si les conditions météorologiques le permettent), les temples mégalithiques d'Hagar Oim et de Tarxien, la grotte préhistorique de Ghar Dalam (ossements d'animaux vieux de '50 000 ans), etc.

**Forfait par personne**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période** | **Calendrier** | **Références** | **Paris** | **Lyon** |
| Toussaint | 24/10 au 31/10  31/10 au 07/11 | 52M155  52M157 | 800  800 | —  800 |
| Noël | 19/12 au 26/12 | 52M158 | 950 | — |
| Vacances d'hiver | 20/02 au 27/02  27/02 au 05/03  05/03 au 12/03 | 62M101  62M102  62M103 | 850  850  850 | —  855  — |
| Intersaison | 19/03 au 26/03 | 62M104 | 750 | 755 |
| Vacances de printemps | 09/04 au 16/04  16/04 au 23/04  23/04 au 30/04 | 62M105  62M106  62M107 | 820  820  820 | —  825  825 |
| Intersaison | 14/05 au 21/05 | 62M108 | 750 | 755 |

Supplément chambre individuelle: 150 € (Toussaint: 180 €).

Réduction enfant de moins de 12 ans partageant la chambre de deux adultes: 270 € (Toussaint: 180 €. vacances hiver: 200 €).

Nombre minimal de participants: 15.

**Tarif comprenant**

• le transport aérien Paris ou Lyon/Malte aller/retour ainsi que les transferts;

• l'assistance d'un accompagnateur « Découverte », les services d'un guide permanent et de guides locaux;

• l'hébergement en hôtel quatre étoiles aux normes locales (chambre double);

• la demi‑pension, du petit déjeuner du deuxième jour au petit déjeuner du dernier; le réveillon de Noël pour le départ du 24 décembre;

• les visites et excursions mentionnées au programme.

*À prévoir: les déjeuners ou les dîners (les jours d'excursions, les déjeuners sont inclus).*

 Ce programme d'une semaine, qui figure depuis des années parmi nos classiques à succès, donne un aperçu très complet des thèmes « Art‑Antiquité‑Volcan » qui sont les thèmes culturels majeurs dela Sicile. Tous les grands sites y figurent (Ségeste, Sélinonte, Agri;,ente...) ainsi que les plus beaux exemples d'art normand baroque... Excursion à l'Etna bien sûr. Pour le reste: mer, saveurs. couleurs; belle campagne sicilienne de l'intérieur; les villages escarpés aux traditions enfouies. Sur un plan pratique: vol nolisé *(charter)* aller/ retour pour tous les circuits.

archéologique

**Itinéraire**

• 1er jour : Paris, Lyon ou Marseille /Palerme par avion.

• 2ème jour : Palerme. Journée consacrée à la visite de la capitale sicilienne : centre historique, musée archéologique, cathédrale, église Saint‑Jean‑des‑Ermires, palais des Normands et chapelle Palatine, cloître et abbaye de Monreale.

• 3ème jour: Palerme/Erice/Segeste/Selinonte/Agrigente. Départ le matin pour le pittoresque village d'Erice, perché sur un éperon rocheux, face à la baie de Trapani. Puis Segeste (visite du temple dorique). Pour ceux qui le souhaitent et en fonction du temps disponible, montée au théâtre, au sommet de la colline). L'après‑midi, route pour Selinonte et visite du site archéologique (temples orientaux, Acropole). Continuation sur Agrigente.

• 4ème jour: Agrigente/Piazza Armerina/Syracuse ou Noto. À Agrigente, découverte de la vallée des temples: temples de Junon, de la Concorde, d'Hercule, de Jupiter, des Dioscures. Visite du musée archéologique (sous réserve). L'après‑midi, route vers Piazza Armerina et le site de Casale (visite des vestiges de la célèbre villa romaine aux mosaïques des file et Ive siècles). Continuation vers Syracuse;

• 7ème jour: Taommine ou Letojanni/Messine/Cefalu/Palerme. Départ le matin en direction de Messine et tour d'orientation (point de vue sur le détroit, le port, la place du dôme), puis continuation pour Palerme par la route côtière via Cefalu (cathédrale normande de Roger II).

• 8ème jour: Palerme/Paris, Lyon ou Marseille par avion.

**Forfait par personne**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période** | **Calendrier** | **Références** | **Paris** | **Lyon** | **Bordeaux** |
| Toussaint | 24/10 au 31/10 | 48K128 | 700 | — | — |
| Noël | 19/12 au 26/12  26/12 au 02/01 | 48K130  48K131 | 780  850 | —  — | —  — |
| Vacances d'hiver | 20/02 au 27/02  27/02 au 05/03  05/03 au 12/03 | 58K101  58K102  58K103 | 800  800  800 | —  —  — | —  —  — |
| Intersaison | 19/03 au 26/03  26/03 au 02/04 | 48K132  48K133 | 700  700 | —  710 | —  715 |
| Vacances de printemps | 09/04 au 16/04  16/04 au 23/04  23/04 au 30/04  30/04 au 07/05  07/05 au 14/05 | 48K104  48K105/6/7  48K108  48K110/1  48K113 | 830  830  855  855  855 | —  840  —  955  — | —  845  —  960  — |
| Intersaison | 14/05 au 21/05  21/05 au 28/05  28/05 au 04/06  04/06 au 11/06 | 48K114  48K115  48K116  48K117 | 700  700  730  730 | 710  710  745  745 | 720  720  755  755 |

Supplément chambre individuelle: 100 €.

Réduction enfant de moins de 12 ans partageant la chambre de deux adultes: 80 €.

Nombre minimal de participants: 15.

**Tarif comprenant :**

• le transport aérien par vol nolisé *(charter)* Paris, Lyon ou Marseille‑Palerme, aller et retour;

• le transport en car climatisé pendant tout le circuit ainsi que les transferts;

• l'assistance d'un accompagnateur « Découverte », les services d'un guide permanent et de guides locaux;

• la pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour;

• l'hébergement en hôtel trois étoiles aux normes locales (chambre double avec bain ou douche).

**ANNEXE 2 :** Exemple de fiche d'adhésion

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche d'adhésion 2015-2016**  La participation à toute activité « ***Découverte*** »  supposant la qualité d'adhérent à jour, veuillez, si besoin est, adhérer ou régler votre cotisation annuelle |  |

**DU 1ER OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016**

**Etudiant 10 €** ○ **Individuel 15 €** ○ **Couple ou famille 20 €** ○

○ Mme ○ Mlle ○ M. Ancien adhérent N° : ° ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜

Nom :

Prénom :

*Pour les couples : de monsieur de madame*

Adresse :

Chez M... :

Résidence, Bâtiment :

Rue, avenue, boulevard : N° :

Code postal :

Commune ou bureau distributeur :

Tél. (domicile) : Tél. (lieu de travail :

Date de naissance :

*Pour les couples : de monsieur de madame*

Nationalité :

Profession :

Règlement ci-joint par chèque : ○ bancaire ○ postal

Date Signature

**ANNEXE 3 :** Exemple de fiche d'inscription

|  |  |
| --- | --- |
| DECOUVERTE  **Bulletin d'inscription**  A retourner rempli avec le chèque d'acompte à « ***Découverte*** » , Paris ou délégation régionale. |  |

**VOTRE IDENTITé**

**Mme** ○ **Mlle** ○ **M.** ○ Nom :

Prénom :

*(Bien indiquer le patronyme figurant sur vos papiers d'identité.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Domicile N°/rue :  Code postal :  Tél. personnel :  Né(e) le :  Profession : | Localité :  BD :  Tél. lieu travail :  Nationalité : | **vos références adhérent**  Adhérent N° ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜  Cotisation 2015-2016 oui ○ non ○  Nouvel adhérent oui ○ non ○  Cotisation jointe oui ○ non ○ |

**VOs choix** avec, par ordre de préférence, si souhaité...

Intitulé précis Dates : Références :

1. du au

2. du au

3. du au

En chambre à 1○ , 2 ○, 3 ○ ou 4 ○ lit(s) ?

Avec billet d'approche avion :

Par vol / Paris AR. Prix (voir catalogue)

**PERSONNES VOUS ACCOMPAGNANT** *(ATTENTION : bien indiquer le patronyme figurant que les papiers d'identité)*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Précisez | Mme Mlle M. | Mme Mlle M. | Mme Mlle M. | Mme Mlle M. | Mme Mlle M. |
| Nom |  |  |  |  |  |
| Prénom |  |  |  |  |  |
| Né(e) le |  |  |  |  |  |
| Adresse |  |  |  |  |  |
| Tél. |  |  |  |  |  |
| Profession |  |  |  |  |  |
| Nationalité |  |  |  |  |  |
| Adhérent N° | ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜ | ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜ | ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜ | ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜ | ⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜\_\_⎜ |
| Partagera chambre | oui ○ non ○ | oui ○ non ○ | oui ○ non ○ | oui ○ non ○ | oui ○ non ○ |

**VOtre règlement** ci-joint par ○ chèque bancaire ○ chèque postal ○ mandat ○ chèque vacances

**Acompte** (20% du total général des prestations, dont éventuel billet d'approche) y compris crédit éventuel  
(joindre impérativement le dossier de demande de prêt à ce bulletin) F

**Rappel :** si votre inscription est prise à moins d'un mois du départ, règlement impératif de la totalité.

**Cotisation(s)** pour vous et les personnes vous accompagnant (sauf si déjà réglée[s]) :

Etudiant 10€ X Individuel 20€ X Couple ou famille 25€ X = F

**Option remboursement en cas d'annulation :**   
3% du montant total du forfait (pas seulement de l'acompte) arrondi au franc inférieur F

**Total** F

Je déclare avoir lu et approuvé les modalités et conditions figurant au contrat de voyage,

*Date Signature :*

**ANNEXE 4 :**

**Liste des dessertes et tarifs aériens (sous réserve d'augmentation)**

Tarif A: valable pour tous sur tous les vols (dans la limite de places disponibles)

Tarif B: valable uniquement pour les moins de 25 ans, ou plus de 60 ans; pour les étudiants de moins de 27 ans; pour les familles de deux personnes ou plus (père et/ou mère plus enfant de moins de 25 ans).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dessertes aériennes | Tarif A | Tarif B |
| Ajaccio/Paris/Ajaccio  Avignon/Paris/Avignon  Bastia/Paris/Bastia  Béziers/Paris/Béziers  Biarritz/Paris/Biarritz  Bordeaux/Paris/Bordeaux  Brest/Parist/Brest  Calvi/Paris/Calvi  Clermont/Paris/Clermont  Grenoble/Paris/Grenoble  Limoges/Paris/Limoges  Lorient/Paris/Lorient  Lourdes/Paris/Lourdes  Lyon/Paris/Lyon  Marseille/Paris/Marseille  Montpellier/Paris/Montpellier  Mulhouse/Paris/Mulhouse  Nantes/Paris/Nantes  Nice/Paris/Nice  Nîmes/Paris/Nîmes  Pau/Paris/Pau  Perpignan/Paris/Perpignan  Quimper/Paris/Quimper  Rennes/Paris/Rennes  St‑Étienne/Paris/St‑Étienne  Strasbourg/Paris/Strasbourg  Tarbes/Paris/Tarbes  Toulon/Paris/Toulon  Toulouse/Paris/Toulouse | 320  220  320  220  220  200  220  320  220  200  220  220  320  200  200  220  220  220  220  220  220  225  220  220  225  220  220  220  200 | 290  200  290  200  200  185  200  290  200  185  200  200  290  185  185  200  200  200  200  200  200  205  200  200  205  200  200  200  185 |

*Si ces solutions vous intéressent, nous pouvons nous charger de régler votre acheminement en faisant coïncider au mieux (ce qui ne veut pas toujours dire idéalement) les horaires des vols d'approche (pré-acheminement) avec ceux de votre voyage. Il vous suffira de mentionner, sur votre bulletin d'inscription, la commande du billet d'approche. Nous vous l'adresserons directement.*

**ANNEXE 5 :** document figurant dans chaque catalogue (avant dernière page)

**OPTION REMBOURSEMENT-ANNULATION**

**SANS CONDITION**

Cette formule facultative prémunit 1'adhérent contre la perte sévère que constitue souvent une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir paragraphe annulation).

**Elle garantit en effet ‑ moyennant 3% du forfait total ‑ et jusqu'au moment du départ, le remboursement intégral des sommes versées sur le voyage ou séjour.** C'est un système mis au point par l'association au seul bénéfice de ses membres et qui ne comporte de ce fait aucune clause restrictive limitant le remboursement aux plus graves raisons médicale ou familiale. Autrement dit, une annulation, même de dernière minute, et quel qu'en soit le motif, émanant d'un adhérent ayant souscrit l'option remboursement‑annulation, ne revient financièrement qu'à 3 % du forfait.

***Seuls impératifs:***

• souscrire au moment de l'inscription;

• ne pas annuler une fois le programme commencé; l'option joue jusqu'à l'extrême limite, avant réalisation, elle devient caduque après. Pour les séjours en France, prévenir « Découverte » en recommandé au plus tard le jour prévu pour l'arrivée.

***En Pratique:***

• établir le total général des prestations choisies ‑ forfait de base, suppléments éventuels x nombre de participants;

• calculer les 3 % de ce total et l'arrondir, si besoin est, au franc inférieur (pas de centimes, merci);

• régler simultanément cette somme avec 1' acompte, et éventuellement 1' adhésion à la remise du bulletin d'inscription.

*À noter que les opérations de remboursement interviennent dans les trois semaines suivant l'annulation confirmée par écrit.*

‑ L'inscription à un voyage implique la connaissance détaillée et l'acceptation des conditions générales et informations énoncées dans ce document

‑ Les informations recueillies dans les bulletins d'inscription ou d'adhésion à l'association « Découverte » ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, dans les conditions prévues par la loi no 78‑1'1 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

‑ Les conditions d'inscription sont en conformité avec la loi du 13 juillet 2015.